

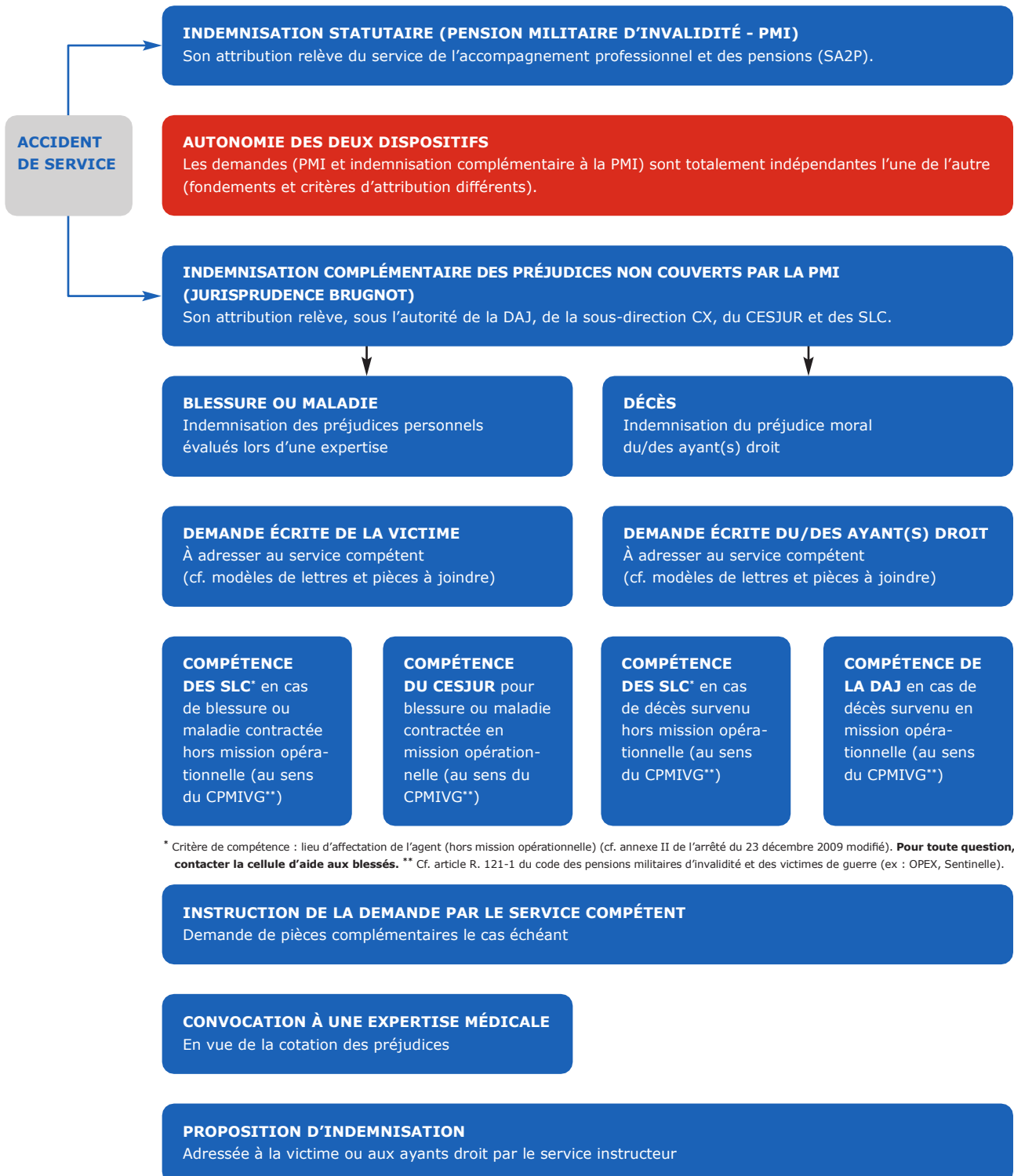
INDEMNISATION COMPLÉMENTAIRE

DES MILITAIRES VICTIMES
D'ACCIDENT DE SERVICE



SGA
Secrétariat général pour l'administration
DIRECTION
DES AFFAIRES JURIDIQUES

INDEMNISATION DES MILITAIRES VICTIMES D'ACCIDENT DE SERVICE



* Critère de compétence : lieu d'affectation de l'agent (hors mission opérationnelle) (cf. annexe II de l'arrêté du 23 décembre 2009 modifié). **Pour toute question, contacter la cellule d'aide aux blessés.** ** Cf. article R. 121-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (ex : OPEX, Sentinelle).

PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

Demande d'indemnisation.

Tout document permettant d'établir le lien au service de la blessure ou maladie (attestation de séjour, rapport circonstancié, extrait du registre des constatations, etc.).

Copie du certificat de consolidation et de toute pièce médicale utile relative aux soins reçus au titre de la blessure/maladie concernée.

Pour les ayants droit : copie du livret de famille, justificatif de PACS ou de concubinage.

MODÈLES DE DEMANDES D'INDEMNISATION

POUR UN AGENT BLESSÉ OU MALADE

Envoi en LRAR au service instructeur compétent

Objet : demande de réparation des préjudices à caractère personnel

Madame, Monsieur,

En application de l'arrêt du Conseil d'État du 1^{er} juillet 2005 - Brugnot, j'ai l'honneur de solliciter la réparation des préjudices subis en ma qualité de blessé (*ou malade*) du fait du service.

En effet, le (*date*), à (*lieu à préciser*), j'ai été blessé (*contracté une maladie*) dans le cadre du service du fait de (*reprendre les termes du rapport circonstancié ou de toute pièce utile décrivant les faits - à joindre à la demande*).

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir étudier la réparation de mes préjudices à caractère personnel.

Date et signature

POUR UN AYANT DROIT

Envoi en LRAR au service instructeur compétent

Objet : demande de réparation du préjudice moral

Madame, Monsieur,

En application de l'arrêt du Conseil d'État du 1^{er} juillet 2005 - Brugnot, j'ai l'honneur de solliciter la réparation du préjudice moral subi en ma qualité de (*épouse, père, mère, etc.*) de (*Grade, Nom, Prénom*) décédé le (*date*) au décours d'une opération extérieure à (*lieu du décès*).

Cet événement a notablement et définitivement modifié le cours de ma vie personnelle et familiale.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir étudier la réparation de mon préjudice moral.

Date et signature

ATTENTION

La demande d'indemnisation complémentaire doit être formulée dans un délai de 4 ans à compter du premier jour de l'année suivant celle de la date de consolidation des blessures (date à laquelle le médecin considère que les séquelles n'évoluent plus) ou du décès sous peine d'être prescrite (cf. loi du 31 décembre 1968).

COORDONNÉES DES SERVICES INSTRUCTEURS

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Sous-direction du contentieux
Bureau du contentieux de la responsabilité
60, boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75509 Paris Cedex 15
daj-cx.dir.fct@intradef.gouv.fr

CENTRE D'EXPERTISE DU SOUTIEN JURIDIQUE (CESJUR)

Base aérienne 107
Route de Gisy - 78129 Villacoublay Air
cesjur.cmi.fct@intradef.gouv.fr

SERVICE LOCAL DU CONTENTIEUX (SLC) DE BORDEAUX

Caserne Xaintrailles
CS 21152 - 33068 Bordeaux Cedex
slc-bdx.cmi.fct@intradef.gouv.fr

SERVICE LOCAL DU CONTENTIEUX (SLC) DE METZ

Quartier Raffenel Delarue
CS 30001 - 57044 Metz Cedex 1
slc-metz.cmi.fct@intradef.gouv.fr

SERVICE LOCAL DU CONTENTIEUX (SLC) DE RENNES

Quartier Foch
BP 22 - 35998 Rennes Cedex 9
slc-rennes.cmi.fct@intradef.gouv.fr

SERVICE LOCAL DU CONTENTIEUX (SLC) DE TOULON

BCRM - BP 64 - 83800 Toulon Cedex 9
slc-toulon.cmi.fct@intradef.gouv.fr

CELLULES D'AIDE AUX BLESSÉS

CELLULE D'AIDE AUX BLESSÉS DE L'ARMÉE DE TERRE (CABAT)

Hôtel national des Invalides
129 rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : 01 44 42 39 58 - PNIA : 821 753 39 58
Fax : 01 44 42 49 88 - PNIA : 821 753 49 88
cabat.gmp@terre-net.defense.gouv.fr
cabat@gmp.terre.defense.gouv.fr

CELLULE D'AIDE AUX BLESSÉS ET D'ASSISTANCE AUX FAMILLES DE LA MARINE NATIONALE (CABAM)

Antenne à Paris (direction)
Hôtel national des Invalides
129 rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : 01 44 42 39 36 / 39 35

PNIA : 821 753 39 36 / 39 35
Antenne à Toulon
BCRM Toulon - CERH Fort Lamalgue
BP88 - 83800 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 22 42 12 31 - PNIA : 831 73 21 231
cabam-cpm.cmi.fct@intradef.gouv.fr

CELLULE D'AIDE AUX BLESSÉS, MALADES ET FAMILLES DE L'ARMÉE DE L'AIR (CABMF AIR)

Hôtel national des Invalides
129 rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : 01 44 42 35 47 - PNIA : 821 753 35 47
Fax : 01 44 42 35 59 - PNIA : 821 753 35 59
cabmf.air@orange.fr

CELLULE D'AIDE AUX BLESSÉS ET AUX MALADES DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES (CABMSSA)

Hôtel national des Invalides
129 rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : 01 44 42 38 33 - PNIA : 821 753 38 33
isabelle.roulin@intradef.gouv.fr

Vous pouvez également consulter la page «Blessés» sur le site internet du ministère des armées, où vous trouverez de nombreux conseils, guides et des points de contact : www.defense.gouv.fr/blesses